Conseil des aînés

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2007-2008

Québec

Rapport annuel de gestion

2007-2008

Conseil des aînés

Mai 2009

Québec

Le contenu de ce rapport a été rédigé par le bureau du Conseil des aînés.

Note : Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Cette édition a été produite par :
Les Publications du Québec
1500D, rue Cyrille-Duquet
Québec (Québec) G1N 2E5

Conseil des aînés
900, boulevard René-Lévesque Est
8e étage, bureau 810
Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone : 418 643-0071
Sans frais : 1 877 657-2463
Télécopieur : 418 643-1916
Courriel : aines@conseil-des-aines.qc.ca
Internet : www.conseil-des-aines.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2009
ISBN : 978-2-550-54053-3
ISSN : 1706-9602
© Gouvernement du Québec

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 19 de la Loi sur le Conseil des aînés et à l'article 27 de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion du Conseil des aînés pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2008.

Ce rapport rend compte des activités du Conseil pour l'exercice 2007-2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable des Aînés,

Marguerite Blais

Québec, mai 2009

Madame Marguerite Blais
Ministre responsable des Aînés
500, Grande Allée Est, 1er étage
Québec (Québec) G1R 2J7

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 19 de la Loi sur le Conseil des aînés et à l'article 27 de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion du Conseil des aînés pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2008.

Ce rapport annuel de gestion rend compte de l'ensemble des activités du Conseil.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Georges Lalande

Québec, mai 2009

Tables des matières

Déclaration du président du Conseil des aînés IX
Mot du président du Conseil des aînés XI

Chapitre 1 Le Conseil des aînés 1

Composition du Conseil 1
Philosophie de gestion 4

Chapitre 2 Le suivi de la planification stratégique 5

Faits saillants 5
Orientations et axes d'intervention 6
Orientation 1 : Agir pour valoriser le rôle des personnes âgées dans la société 6
Axe d'intervention 1 : Perceptions et stéréotypes 6
Axe d'intervention 2 : Rapprochement entre les générations 7
Orientation 2 : Promouvoir les droits socioéconomiques des personnes et particulièrement des personnes vulnérables. 7
Axe d'intervention 1 : Expertise et conseils 7
Axe d'intervention 2 : Partenariat et concertation 8
Axe d'intervention 3 : Information et sensibilisation. 10

Chapitre 3 L'utilisation des ressources 11

Ressources humaines 11
Ressources budgétaires et financières 11

Chapitre 4 Les autres exigences 13

Publications 2007-2008 15

Déclaration du président du Conseil des aînés

À titre de président, responsable de l'administration et de la direction générale du Conseil, je déclare que les renseignements et les données contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables et, à ma connaissance, reflètent la réalité exacte de l'état de situation du Conseil des aînés au 31 mars 2008. Je certifie, de même, que les actions et contrôles afférents en cours d'année respectent les orientations dûment approuvées par les membres du Conseil des aînés.

Le Rapport annuel de gestion 2007-2008 du Conseil des aînés :

- décrit la mission et les mandats du Conseil;
- présente les membres du Conseil des aînés au cours de l'année 2007-2008;
- présente les résultats obtenus reliés aux orientations stratégiques;
- couvre l'ensemble des activités du Conseil;
- présente des données exactes et fiables.

Le président du Conseil des aînés,

Georges Lalande

Québec, mai 2009

Mot du président du Conseil des aînés

Le Conseil a, au cours de l'année 2007-2008, poursuivi les actions et activités reliées à sa mission et aux responsabilités qui lui sont dévolues par la loi, soit l'élaboration de mémoires, d'avis et de rapports d'études liés à la condition des aînés, la réalisation d'interventions et la présentation de rapports aux commissions parlementaires, la participation à divers comités de travail gouvernementaux ou externes, la rédaction de textes d'analyse et de documents d'information à l'intention des aînés et de ceux qui entrent en interrelation avec eux, et, finalement, la réalisation de relations médiatiques, d'activités de concertation avec les associations d'aînés et les Tables régionales de concertation des aînés.

En 2006, les personnes de 65 ans ou plus représentaient 14,1 % de la population du Québec, alors que celles de 50 ans ou plus comptaient pour 34 %. En 2000, les proportions étaient respectivement de 12,8 % et de 29,8 %. Cette croissance du nombre et du pourcentage des personnes âgées entraîne déjà des changements importants dans les façons de faire et rend plus évidentes les problématiques reliées au vieillissement individuel et collectif, qu'il s'agisse d'effets liés au transport, au logement, aux revenus, au travail, à la retraite, aux sports et aux loisirs, à l'éducation, au design, à l'aménagement des espaces, aux soins de santé et aux services sociaux, etc.

Les aînés sont largement majoritaires à vivre à domicile. Depuis plus de deux décennies, ils réitèrent d'ailleurs régulièrement, au gré des enquêtes et des études, leur souhait général d'y demeurer le plus longtemps possible. Cette réalité est bien documentée dans *La réalité des aînés québécois* (3e édition) que le Conseil vient de publier. C'est donc sans surprise que ce constat a de nouveau été souligné lors de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés en 2007. Ce besoin exprimé par les aînés est susceptible, en conséquence, d'accroître la demande pour des services renforcés de soutien à domicile, tant en ce qui a trait aux besoins en ressources humaines et professionnelles qu'au réaménagement des budgets pour tenir compte de cette réalité.

Nos enquêtes et le travail sur le terrain nous indiquent sans démenti que de nombreux aînés sont de plus en plus disponibles pour effectuer des activités rémunérées ou bénévoles, assurer un mentorat auprès des jeunes travailleurs, ou être présents auprès de leur famille, de leurs amis et de personnes dans le besoin. Dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre, ces ressources d'expérience arrivent à point pour permettre l'ajustement entre l'offre et la demande dans tous les milieux de travail et sphères d'activités économiques.

Les aînés continueront d'être nombreux à se regrouper en associations, à revendiquer leur place en vue d'une pleine participation à la vie collective et à rechercher des réponses plus appropriées à leurs besoins. Dans cette perspective, le projet de loi n° 68 sur les régimes complémentaires de retraite et le régime de rentes du Québec est un pas fort important dans la reconnaissance de l'utilité, voire la nécessité de l'effectif des aînés et s'inscrit fort à propos en établissant clairement que les personnes retraitées pourront dorénavant retourner sur le marché du travail sans crainte de se voir pénalisées.

Le Conseil des aînés, qui a reçu en 1992 le mandat spécifique de l'Assemblée nationale de s'assurer de la promotion des droits et intérêts des aînés et de leur participation à la vie collective tout en agissant comme conseil auprès du gouvernement particulièrement à l'égard de la ministre responsable des Aînés relativement à la solidarité intergénérationnelle, au rapprochement interculturel et à l'ouverture au pluralisme, est tout particulièrement interpellé par les importants changements démographiques

actuels inégalés jusqu'à ce jour. Le Conseil, qui est le principal agent de liaison entre les associations d'aînés, les Tables régionales de concertation des aînés et le gouvernement relativement aux aînés, sera inévitablement, dans les années qui viennent, invité à renforcer ses interventions dans l'espace public québécois, dont la morphologie est en pleine évolution, et ainsi devenir encore plus nécessaire et significatif que jamais, comme l'ont fait remarquer tous les parlementaires lors de la dernière Commission parlementaire de la culture sur la reconduction de la Loi sur le Conseil des aînés.

Le président,

Georges Lalande

CHAPITRE 1

Le Conseil des aînés

Le Conseil des aînés a été institué en vertu de l'article 1 de la Loi sur le Conseil des aînés (L.R.Q., c. C-57.01), sanctionnée le 22 décembre 1992. Sa mission est principalement de promouvoir les droits des personnes âgées, leurs intérêts et leur participation à la vie collective ainsi que de conseiller le ministre responsable de l'application de la loi sur toute question concernant ces personnes, notamment en ce qui a trait à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.

Composition du Conseil

Le Conseil des aînés est composé de dix-huit membres dont douze ont droit de vote. Les membres votants du Conseil sont choisis pour leur intérêt envers les personnes âgées et de façon à refléter la composition de la société québécoise. Ils sont nommés par le gouvernement, sur la recommandation du ministre responsable de l'application de la loi, après consultation des organismes d'aînés. Les membres du Conseil ayant droit de vote sont nommés pour trois ans. Leur mandat ne peut être renouvelé qu'une seule fois. Le président est nommé pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois.

La Loi prévoit, en outre, que le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, le sous-ministre de la Justice, le sous-ministre des Transports, le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le sous-ministre de la Famille et des Aînés et le président de la Société d'habitation du Québec, ou leurs délégués, sont membres d'office du Conseil mais n'ont pas droit de vote.

Au 31 mars 2008, le Conseil se composait des membres suivants :

Georges Lalande (2004-2009)
Président

Me Georges Lalande a d'abord fait des études en ingénierie, suivies d'études en droit et en administration. Il est membre du Barreau du Québec depuis 1974. Après quelques années de travail dans le domaine de l'ingénierie, il commence en 1973 une carrière dans l'administration publique du Québec. Il a occupé de nombreux postes de sous-ministre et de dirigeant d'organisme dans la haute fonction publique québécoise à l'intérieur de différents ministères et organismes dont, notamment, le ministère de la Justice, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles, le ministère des Transports et la Société des établissements de plein air du Québec. Il a également été député à l'Assemblée nationale entre 1979 et 1981.

Jacques Demers (2004-2007)
Vice-président

Originaire de la région de Sherbrooke, monsieur Demers a d'abord poursuivi une carrière dans l'enseignement, au Québec et en Afrique. Par la suite, il a été directeur général de la FADOQ de la région de l'Estrie pendant 23 ans. Aujourd'hui, il continue d'être très impliqué auprès des aînés, souhaitant les amener à demeurer autonomes, actifs et à prendre, dans la société, la place qui leur revient. Il est actuellement président de la FADOQ de la région de l'Estrie.

Maurice Auger (2004-2007)

Natif et résident de la ville de Québec, monsieur Auger a passé la majeure partie de sa vie professionnelle à la Société Radio-Canada, notamment à titre de directeur des ressources humaines. Ses premières implications sociales remontent au début des années 1980, alors qu'il participe à des campagnes de financement et s'engage auprès d'organismes, tels le Club Kinsmen et Centraide. Plus récemment, il a travaillé auprès des personnes âgées, notamment par l'intermédiaire d'Entraide Les Saules, à titre de bénévole et de membre du comité de direction.

Madeleine Bélanger (2006-2009)

Native et résidente de la région de l'Estrie, madame Bélanger a été députée à l'Assemblée nationale du Québec pour le comté de Mégantic-Compton pendant 20 ans. Au cours de cette période, elle a présidé différentes commissions de l'Assemblée nationale; elle a aussi été porte-parole de l'opposition officielle sur plusieurs dossiers, notamment celui des aînés. Depuis, elle s'implique au sein de conseils d'administration, notamment dans le secteur de la santé.

Sonia Bouladian-Ortchanian (2005-2008)

D'origine arménienne, madame Bouladian-Ortchanian est née au Liban. Après des études artistiques à Paris puis en ex-Union soviétique, elle a fondé les Ballets Libanais à Beyrouth. Installée à Montréal avec son mari et ses trois enfants, elle a été coordonnatrice du YMCA de Saint-Laurent. Par la suite, madame Bouladian-Ortchanian a fondé le Foyer de la danse d'Ahuntsic-Cartierville, qu'elle dirige toujours.

Claude Durand (2004-2007)

Résident de la région de Lanaudière, monsieur Durand a fait carrière au gouvernement fédéral. Depuis plus de 10 ans, il travaille comme consultant fiscal. Son engagement comme bénévole a débuté à l'époque de ses études universitaires et se continue depuis, et ce, dans des secteurs très variés. Il est présentement délégué de l'Association nationale des retraités fédéraux, section de Montréal, à la Table des aînées et des aînés de Lanaudière, où il occupe le poste de secrétaire-trésorier.

Francine Du Sault (2005-2008)

Madame Du Sault a une formation en sciences infirmières. Résidente de la ville de Québec, elle a commencé sa carrière comme institutrice clinique à

l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle a ensuite été responsable en chirurgie à l'Hôpital Jeffery Hale et est actuellement en poste à la résidence du Faubourg. Elle s'est impliquée comme bénévole, notamment auprès des personnes âgées, des immigrants et à l'Armée du Salut.

René-Jean Fournier (2004-2007)

Monsieur Fournier habite Granby, dans la région de la Montérégie. Il a fait carrière dans l'enseignement, d'abord comme enseignant, puis à la direction d'une école polyvalente. Il a été pendant sept ans président d'une fondation privée qui offre des services aux aînés et des bourses d'études aux jeunes. Il en est maintenant le directeur général. Il est membre du Groupe Actions Solutions Pauvreté de sa ville. Il siège à la Table des aînés de Granby et préside la Table régionale des aînés de la Montérégie. De plus, il est le délégué de la Table de la Montérégie au conseil d'administration du CRÉ-Est de la Montérégie.

Diane Goulet (2005-2008)

Madame Goulet a une formation d'infirmière. Elle a occupé de nombreux postes de gestionnaire dans les soins et services de santé pour les personnes âgées. Actuellement, elle est chef d'unité de vie au Centre d'hébergement Vallée-de-la-Lièvre au CSSS de Papineau, dans la région de l'Outaouais.

Margaret C. Kiely (2005-2008)

Professeure émérite de l'Université de Montréal, Margaret C. Kiely, Ph. D., a fait carrière dans l'enseignement et la pratique de la psychologie clinique. Chercheure reconnue, la professeure Kiely est aussi une pionnière de la psychologie communautaire au Québec et spécialiste dans les domaines de la créativité, du deuil et de l'approche à la mort. Elle est récipiendaire du prix Noël-Mailloux décerné par l'Ordre des psychologues du Québec pour l'excellence de sa carrière; elle a aussi reçu le Prix de la Société canadienne de psychologie pour son travail et son engagement en tant que professeure, directrice de thèse et formatrice en psychologie. Madame Kiely est résidente de Montréal.

Maud Malval Gilles (2004-2007)

Originaire d'Haïti, madame Malval Gilles a fait carrière comme enseignante en Haïti et au Québec. Dans la région de Laval, où elle réside actuellement, elle s'est impliquée dans des organismes communautaires qui rendent service à des personnes âgées. Elle organise également des activités de rapprochement interculturel et intergénérationnel.

Eddie McGrath (2004-2007)

Originaire du Nouveau-Brunswick, monsieur McGrath habite la région de Laval. Il est retraité du secteur de l'enseignement. Il a toujours été actif bénévolement, plus particulièrement auprès des jeunes. Ainsi, il s'est occupé d'équipes sportives, d'activités parascolaires et de jeunes en difficulté. Aujourd'hui, il s'implique auprès des plus démunis de Laval.

Au 31 mars 2008, les membres d'office étaient :

le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, représenté par Lucie Bélanger;

le sous-ministre de la Justice, représenté par Sonia Beaudoin;

le sous-ministre des Transports, représenté par Claude Martin;

le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, représenté par Suzanne Gauthier;

le sous-ministre de la Famille et des Aînés, représenté par Jean-Louis Bazin;

le président de la Société d'habitation du Québec, représenté par Danielle Pronovost.

Philosophie de gestion

Le Conseil des aînés a pour philosophie de gestion d'intervenir selon une vision réaliste de la condition des aînés du Québec, en fonction des besoins réels de l'ensemble de ces personnes aînées, peu importe leur condition de vie et de santé, le tout conformément aux principes directeurs suivants :

- accorder la juste place qui revient aux personnes âgées dans la société québécoise ainsi qu'aux associations et organismes qui les représentent;
- reconnaître l'apport socioéconomique et culturel des personnes âgées à la société, utiliser à son meilleur le potentiel de ces personnes et mettre en valeur leur pleine contribution, particulièrement quant à la transmission des savoirs vers les générations montantes;
- assurer la promotion des droits des personnes âgées, principalement à l'égard des personnes fragilisées et en perte d'autonomie.

Cette philosophie de gestion vise à permettre au Conseil des aînés de remplir pleinement son rôle relativement à la promotion des droits et intérêts des aînés et à leur participation à la vie collective :

- par la mise en évidence d'une image réaliste du vieillissement;
- par l'encouragement à l'engagement social des personnes âgées et par leur participation aux instances consultatives et décisionnelles;
- par le respect et le maintien de leur autonomie physique, psychologique, affective et sociale tout en accordant une attention spéciale aux personnes âgées vulnérables et dépendantes.

CHAPITRE 2

Le suivi de la planification stratégique

Faits saillants

Au cours de l'année 2007-2008, le Conseil des aînés a procédé à la mise à jour de sa vision stratégique pour les années 2009 à 2013. Il a produit des études et analyses sur la condition des aînés et renforcé ses liens avec les organismes d'aînés par la concertation avec les grandes associations d'aînés et les Tables régionales de concertation des aînés; il a de plus fait en sorte d'être présent auprès des médias chaque fois que la condition des aînés en était l'objet. Il s'est également assuré de promouvoir et de rendre visible l'apport des aînés à la société en rendant hommage à des personnes qui s'étaient particulièrement illustrées par leur contribution à l'amélioration de la condition des aînés.

Le Conseil a procédé à la création et à la mise en œuvre de son Comité national d'éthique sur le vieillissement et les changements démographiques, après avoir procédé à la sélection et à la nomination du président et des dix-huit membres de ce comité. La composition du Comité reflète le caractère intergénérationnel et interculturel des membres et une parité entre hommes et femmes de même qu'une grande diversité de compétences et d'expertises. Son lancement s'est déroulé au Musée des beaux-arts de Montréal.

Le Conseil a participé activement à la préparation de la 9e Conférence de la Fédération internationale sur le vieillissement (FIV), plus particulièrement par la présence de son président au conseil d'administration de Vieillissement Design Montréal (VDM). Le Conseil a apporté sa contribution à l'Institut du Nouveau Monde (INM) dans la préparation d'un projet de Rendez-vous citoyens et intergénérationnels qu'il prévoit tenir au cours des années 2009 et 2010.

Orientations et axes d'intervention

Orientation 1 : Agir pour valoriser le rôle des personnes âgées dans la société

Axe d'intervention 1 : Perceptions et stéréotypes

Objectif 1 : Contribuer à donner aux personnes âgées et à l'ensemble de la population une vision plus réaliste de la place des personnes âgées dans la société

Résultats

- Le Conseil a réalisé des activités dans le cadre de la Journée internationale des personnes aînées, le 1er octobre 2007, pour la huitième année consécutive. Ainsi, avec l'appui de diverses associations d'aînés, près de 3 000 affiches ayant pour thème « La force de l'âge, c'est de vivre son âge » ont été distribuées. La Journée internationale des personnes aînées a aussi été l'occasion pour le Conseil de participer à plusieurs entrevues radiophoniques. Le fait de souligner cette journée permet aux aînés et aux organismes d'aînés de s'impliquer dans leur communauté et de la sensibiliser à leur vécu. Différentes activités reliées à cette journée sont également organisées par le milieu des aînés.

- Le Conseil a, dans le cadre de la Journée internationale des personnes aînées, décerné le prix Hommage à une personne engagée dans son milieu et s'étant distinguée par sa contribution à l'amélioration de la condition des aînés. Les dix-sept Tables régionales de concertation des aînés ont été invitées à soumettre au Conseil le nom d'une personne de leur région qui méritait d'être reconnue pour son engagement auprès des aînés : de ce nombre, quinze ont déposé une candidature. Un comité de sélection a étudié les candidatures reçues pour retenir celle de madame Monique Sourdif, soumise par la Table de concertation des aînés de Laval, qui a été honorée lors d'une cérémonie au Salon rouge de l'Assemblée nationale, en présence du lieutenant-gouverneur, monsieur Pierre Duchesne, et de la ministre responsable des Aînés, madame Marguerite Blais. Une œuvre du peintre François Pattee a été remise à madame Sourdif. De plus, un dépliant Hommage a été réalisé et produit en 500 exemplaires.

Objectif 2 : Contribuer à faire avancer les connaissances sur les diverses situations résultant du processus de vieillissement individuel et collectif

Résultats

- Afin de donner suite à son *État de situation sur les milieux de vie substituts pour les aînés en perte d'autonomie* réalisé et rendu public au cours de 2006-2007, le Conseil a produit un *Avis sur les milieux de vie substituts pour les aînés en perte d'autonomie*. L'objectif était d'établir les constats relativement à l'action du gouvernement et des instances concernées par cette question et de proposer certaines actions au gouvernement afin d'améliorer les conditions d'hébergement des aînés en perte d'autonomie résidant dans ces milieux de vie.

- Le Conseil a publié la troisième édition de *La réalité des aînés québécois*. Cette nouvelle édition suit l'évolution des divers changements vécus par les aînés au cours des quinze dernières années. Que ce soit sur le plan de la démographie, de la perception sociale des personnes aînées et du vieillissement, du revenu, du logement, du transport, de la santé, etc., ce document dresse un aperçu qui se veut le plus réaliste possible du vécu des aînés du Québec. Ce document sert souvent de référence dans la recherche sur le vieillissement individuel ou collectif, de même que dans les groupes et organismes travaillant auprès des personnes aînées. Le lancement s'est tenu à la Grande Bibliothèque à Montréal.

Axe d'intervention 2 : Rapprochement entre les générations

Objectif 1 : Encourager le transfert des connaissances et du savoir-faire des personnes âgées vers les générations montantes

Résultat

- Le Conseil a participé, avec plusieurs de ses partenaires naturels, à l'organisation de Rendez-vous citoyens et intergénérationnels. L'organisation de cet événement a été confiée à l'Institut du Nouveau Monde (INM), organisme reconnu pour la mise sur pied d'événements impliquant la communauté civile en vue de permettre des échanges sur les grands changements sociaux. Par cet événement, l'INM, le Conseil et ses partenaires, principalement des organismes d'aînés et de retraités, comptent inviter l'ensemble des générations à une réflexion sur les changements démographiques, le vieillissement individuel et collectif et les effets actuels et futurs de ces changements sur la communauté québécoise.

Orientation 2 : Promouvoir les droits socioéconomiques des personnes âgées et particulièrement des personnes vulnérables

Axe d'intervention 1 : Expertise et conseils

Objectif 1 : Conseiller la ministre afin que la situation des personnes âgées soit prise en compte dans les lois, politiques, programmes et services gouvernementaux

Résultats

- Le Conseil des aînés a déposé un mémoire à la consultation publique sur les conditions de vie des personnes aînées. Le Conseil y dressait un état de situation sur les principales conditions de vie des aînés, tiré de la troisième édition de *La réalité des aînés québécois*. Il en a profité pour formuler certaines recommandations qu'il véhicule depuis quelques années, à savoir : le désir de voir le Québec se doter d'une politique sur le vieillissement, la création de carrefours interactifs pour les aînés, des éléments touchant le maintien en emploi des travailleurs vieillissants et diverses autres propositions, pour plusieurs apparaissant dans le rapport de travail de 2005 intitulé *La pleine participation des aînés au développement du Québec : Afin de construire un Québec pour tous les âges.*

- En février 2008, le Conseil déposait devant la Commission des affaires sociales un mémoire portant sur le projet de loi n° 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne. Tout en partageant les dispositions relatives à l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, le Conseil a profité de l'occasion pour faire ressortir l'apparence de discrimination dans les dispositions de l'article 48 de la Charte. Il a pu ainsi mettre en évidence auprès des membres de la Commission le fait que les dispositions de cet article, qui accordent un droit additionnel à « toute personne âgée et à toute personne handicapée », étaient de nature à établir pour quiconque un lien inapproprié entre personne aînée et personne handicapée.

Axe d'intervention 2 : Partenariat et concertation

Objectif 1 : Apporter un soutien technique aux Tables régionales de concertation des aînés concernant l'état de la connaissance gérontologique

Résultats

- Le Conseil a maintenu son action de soutien auprès des Tables régionales de concertation des aînés. Il a tenu deux rencontres avec les présidents des Tables, l'une en avril et l'autre en novembre 2007. Le président du Conseil, accompagné du secrétaire général, a également participé à plusieurs rencontres des Tables régionales, notamment dans le Nord-du-Québec, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans les régions de Montréal et de Chaudière-Appalaches, etc.

- Le Conseil a analysé les rapports d'activités des Tables tel que stipulé au protocole d'entente conclu entre chacune des Tables, la ministre et le Conseil des aînés. Par ailleurs, le Conseil a transmis à chacune des Tables un rapport d'analyse et il a déposé un rapport global à la rencontre de novembre de la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés. Cette démarche permet d'assurer un suivi et un soutien auprès des Tables et de mesurer l'évolution du travail qui s'y fait.

Objectif 2 : Favoriser le rapprochement et la concertation entre les organismes d'aînés

Résultats

- Le Conseil a poursuivi sa démarche et sa volonté de concertation avec les grands organismes d'aînés, de retraités et de dispensateurs de services destinés aux personnes aînées. Trois rencontres avec le regroupement des grands organismes d'aînés ont eu lieu au cours de l'année dans le but d'échanger de l'information, de favoriser la concertation et de développer, s'il y a lieu, des positions communes. Ce regroupement informel qui, au départ, réunissait 8 associations et regroupements nationaux d'aînés et de retraités, en compte maintenant 14.

- Le Conseil a rencontré le président du Conseil national des aînés du Canada afin de créer des liens de collaboration entre les deux organismes.

Objectif 3 : Participer à des rencontres et à des comités de travail pour faire valoir les intérêts des personnes aînées

Résultats

- Le Conseil des aînés a poursuivi sa participation avec la Chambre des notaires du Québec à un projet visant la diffusion d'informations concernant divers services offerts par les notaires et s'adressant de façon particulière aux aînés. La Chambre des notaires, par l'entremise de quelque 300 notaires provenant de l'ensemble des régions du Québec, a tenu plus d'une centaine de rencontres dans la plupart des régions. Chacune de ces rencontres a permis aux 30 à 300 participants par rencontre d'obtenir de l'information sur des sujets aussi variés que le testament, la procuration, le mandat en cas d'inaptitude, le don d'organes, le testament de fin de vie, etc. Tant la Chambre des notaires que les groupes d'aînés participants se sont dits très satisfaits de cette démarche.

- Le Conseil a entrepris une démarche similaire à celle faite par la Chambre des notaires, avec l'Autorité des marchés financiers et l'Ordre des dentistes du Québec, à la demande de ces derniers. Au cours de l'année, les efforts ont été mis à l'élaboration du contenu et du fonctionnement de ces rencontres qui devraient se tenir de façon plus intensive sur l'ensemble du territoire à partir du printemps et de l'automne 2008.

- À la demande du gouvernement, le Conseil a participé, avec le Conseil permanent de la jeunesse, à la réalisation de la *Rencontre intergénérationnelle portant sur le remboursement de la dette*, qui a eu lieu les 27 et 28 avril. L'événement qui a réuni plus d'une centaine d'adultes de tous âges a permis d'établir un véritable dialogue intergénérationnel sur les implications du remboursement ou non de la dette du Québec.

- Le président et le personnel du Conseil ont participé à de nombreux comités de travail, regroupant des participants gouvernementaux et non gouvernementaux, notamment :

  – au Comité de communication et de programme pour la 11e Conférence internationale sur la mobilité et le transport des personnes âgées ou à mobilité réduite (COMOTRED);

  – à la Table de concertation de l'industrie du transport par taxi, ainsi qu'à son sous-comité pour les personnes à mobilité réduite;

  – à la Table québécoise pour la sécurité routière, ainsi qu'à son sous-comité sur les personnes vulnérables;

  – au comité de préparation du Congrès de l'Association internationale francophone des aînés (AIFA);

  – à quatre comités de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) pour la révision de la politique « À part égale »;

– au comité de direction de l'Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés (IVPSA);

– au comité aviseur provincial (CAP) du programme d'appréciation des résidences privées avec services Roses D'or de la FADOQ;

– à la Table québécoise de concertation sur la formation du personnel œuvrant en CHSLD privés et en résidences pour personnes âgées;

– au comité d'orientation du Centre d'excellence pour la santé buccodentaire et le vieillissement;

– à l'élaboration d'un appel de propositions de recherche sur les jeux de hasard chez les aînés avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) et d'autres partenaires;

– au comité de préparation de la 9e Conférence internationale sur le vieillissement, organisée par la Fédération internationale du vieillissement (FIV), dans le cadre de l'événement « Expo Ageing and Design Montreal 2008 ».

Axe d'intervention 3 : Information et sensibilisation

Objectif 1 : Produire des outils d'information destinés à renseigner les personnes aînées

Résultats

- Le Conseil a poursuivi l'élaboration d'un troisième guide pratique sur les aînés et leur sécurité financière.

Objectif 2 : Faire connaître les positions du Conseil

Résultats

- Trois numéros du *Bulletin du Conseil des aînés* ont été publiés, en 2007-2008. Ils ont été diffusés à quelque 3 000 exemplaires.
- Le Conseil a renforcé sa présence auprès des médias afin de promouvoir les aspects positifs du vieillissement et les moyens de bien vieillir. Dans cette perspective, il a émis plusieurs communiqués de presse faisant état de positions ou de réactions. De plus, au cours du présent exercice, différentes rencontres avec des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision ont été réalisées, ce qui a ainsi permis au Conseil de présenter sa mission et ses travaux et de faire connaître la Journée internationale des personnes aînées.
- Le Conseil a livré des présentations dans divers colloques d'associations d'aînés ou de dispensateurs de services destinés aux aînés, notamment devant l'Association des grands-parents du Québec, au colloque *Bâtissons l'avenir* avec le regroupement des jeunes Chambres de commerce, lors de rencontres ou de forums organisés par plusieurs Tables régionales de concertation des aînés, etc.

CHAPITRE 3

L'utilisation des ressources

Ressources humaines

L'effectif du bureau du Conseil des aînés au 31 mars 2008 était le suivant :

- Georges Lalande, président, nommé en novembre 2004 pour un terme de cinq ans;
- Murielle Miller, secrétaire principale;
- Nathalie Bilodeau, secrétaire (occasionnelle);
- Suzanne Pilote, responsable des communications;
- Daniel Gagnon, secrétaire général;
- Annie Michaud et Johanne Villeneuve, agentes de recherche et de planification socioéconomique;
- William Murray, secrétaire du Comité national d'éthique sur le vieillissement et les changements démographiques et agent de recherche de l'Université de Sherbrooke;
- Nathalie Bolduc, agente de recherche (contractuelle);
- Émilie Raizenne et Carmen Baciu, stagiaires de deuxième cycle en sociologie et travail social de l'Université Laval.

Le Conseil a encouragé son personnel à participer à des activités de formation afin d'assurer un maintien à jour de ses connaissances. Les membres du personnel ont pris part à de nombreux colloques et conférences. Les sommes consacrées à la formation ne sont plus compilées spécifiquement, car le Conseil a un budget inférieur à un million de dollars.

Ressources budgétaires et financières

Le tableau suivant présente l'utilisation des budgets consentis au Conseil des aînés pour les années 2006-2007 et 2007-2008.

Catégories	**Budget**	**Dépenses**	**Dépenses réelles**
	2007-2008		**2006-2007**
Traitements	675 500 $	579 005 $	541 378 $
Fonctionnement	419 900 $	327 225 $	134 367 $
Transfert	1 000 $	1 000 $	
Immobilisations			
Total	**1 096 400 $**	**907 230 $**	**675 745 $**

Il est à noter que le budget non utilisé découle du fait que le Comité national d'éthique sur le vieillissement et les changements démographiques a nécessité un certain délai d'implantation, de sorte que les crédits n'ont pas été engagés dans les délais prévus. Les nouveaux postes consentis n'ont pu être comblés qu'à partir du mois de septembre. De plus, un poste libéré à la suite d'un départ à la retraite n'a pu être comblé rapidement.

CHAPITRE 4

Les autres exigences

Le Conseil des aînés continue de se conformer aux exigences entourant la modernisation de la fonction publique et de sa gestion.

Le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, proposé par le gouvernement, a été adopté par résolution lors d'une réunion des membres du Conseil tenue en novembre 2001. Le document a été redéposé aux membres du Conseil actuel lors de la séance du 18 janvier 2007. Aucun manquement à ce règlement n'a été signalé.

Quant aux questions relatives au programme d'accès à l'égalité, à la politique concernant la santé des personnes au travail et aux moyens pris pour l'actualiser, il convient d'indiquer qu'elles sont demeurées sous la responsabilité du ministère de la Famille et des Aînés.

Le Conseil s'assure que ses publications sont conformes aux exigences gouvernementales relatives à la qualité de la langue française. Il en est également ainsi du contenu de son site Internet, de ses communiqués et de ses messages téléphoniques par boîte vocale.

En ce qui concerne la protection des renseignements personnels, le Conseil, n'offrant pas de services directs à la population et n'utilisant pas de fichiers contenant des renseignements personnels, n'a pas eu à élaborer de procédures particulières à cet égard. Le Conseil n'a pas non plus eu à répondre à des demandes en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Signalons cependant que le Conseil est conscient de ces éléments et les prend en considération.

Enfin, il convient de souligner que le Conseil des aînés n'a pas fait l'objet de recommandations de la part du Vérificateur général depuis l'année 2001-2002.

PUBLICATIONS 2007-2008

Mémoires

- Mémoire présenté à la consultation publique sur les conditions de vie des personnes aînées;
- Mémoire sur la consultation portant sur le projet de loi n° 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne.

Avis

- *Avis sur les milieux de vie substituts pour les aînés en perte d'autonomie.*

Recherches

- *État de situation et proposition d'un plan d'action québécois sur la maladie d'Alzheimer et les affections connexes;*
- *La réalité des aînés québécois, 3e édition.*

Bulletins

Bulletin du Conseil des aînés, vol. 5, n° 1, mai 2007;

Bulletin du Conseil des aînés, vol. 5, n° 2, octobre 2007;

Bulletin du Conseil des aînés, vol. 5, n° 3, février 2008.

À l'exception de *La réalité des aînés québécois, 3e édition*, ces documents sont disponibles sur le site Internet du Conseil des aînés à l'adresse www.conseil-des-aines.qc.ca.